

# TONINHO



## Il faut se retrouver !

J'entendais il y a quelques jours, un directeur de la culture qui déplorait un déficit non négligeable de public dans les salles de spectacles, de cinéma ou de théâtre. Nombre de personnes auraient découvert et préféré la modernité des « visio-conférences », la souplesse du télétravail à la maison, et les charmes du « zapping » sur écran plat, bien installées sur la banquette, en jogging et la voiture au garage.

Ces nouvelles tendances vont-elles se pérenniser ?

Je ne le pense ni ne l'espère.

Au journal télévisé de ce soir j'ai été touché par un reportage sur la réouverture des frontières de l'Australie, après 18 mois de fermeture.

Cela s'est traduit par des scènes émouvantes de retrouvailles de parents et amis qui ne s'étaient pas vus depuis le début de la pandémie.

Je ne doute pas un seul instant que toutes ces personnes disposaient des moyens de communication les plus modernes pour se parler et se voir sans limites et en tous lieux. Et pourtant, ce sont des larmes de bonheur, des embrassades sans fin et des effusions de joie débordante qui ont ponctué leurs rencontres.

La situation n'a bien évidemment rien de



“ *partager en direct  
nos émotions, nos rires,  
nos enchantements, nos  
bonheurs* ”

comparable en volumétrie comme en rigorisme, avec celle que nous connaissons. Mais ce qui est transposable, même à l'échelle de notre petit village, c'est l'envie, le besoin, de se retrouver en vrai, de se toucher, de partager en direct nos émotions, nos rires, nos enchantements, nos bonheurs, et tout le reste.

Alors, puisqu'à priori la rentrée s'est faite sans hiatus, et qu'il semble que l'étau se desserre peu à peu, retrouvons, avec les précautions qui s'imposent, le bonheur de notre vie « socio-rurale »

Cela a déjà commencé avec la reprise des activités

associatives ; cela doit se poursuivre avec la cérémonie du 11 novembre, symbole s'il en est de la solidarité d'un groupe, d'une Nation. Prenons rendez-vous aussi pour le petit marché de Noël, et pour l'inauguration des illuminations de Sabine et Hervé. Et puis, pourquoi ne pas imaginer donner le coup d'envoi de 2022 avec la traditionnelle cérémonie de vœux à l'espace culturel.

Je veux croire en ces jours meilleurs, avec une année à venir jalonnée de ces fêtes et animations qui nous manquent tant.

J'espère que ce vœu est partagé par le plus grand nombre.

Bien cordialement

SB

CONSEIL MUNICIPAL

## Retour aux règles de droit commun

Depuis mars 2020, les réunions des conseils municipaux se déroulaient dans un mode de fonctionnement qui dérogeait aux règles fixées par le CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

En effet les réunions pouvaient se tenir en tout lieu, sans public ou avec un public retreint, ainsi qu'en visioconférence; le quorum était fixé au tiers des membres présents; enfin chaque élu pouvait disposer de deux pouvoirs.

Ces dispositions ont pris fin le 30 septembre.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre les dispositions de CGCT doivent à nouveau être respectées.

Toutefois, le Code indique qu'il est toutefois possible de se réunir, à titre définitif, dans un autre lieu, sous conditions : le lieu doit être situé sur le territoire de la commune, ne doit pas contrevenir au principe de neutralité, et doit permettre d'assurer la présence du public.

C'est pourquoi, à la lumière de l'expérience vécue pendant la période dérogatoire, il a été décidé que les séances publiques du conseil municipal se tiendraient désormais dans la salle de l'espace culturel, jugée beaucoup plus fonctionnelle que la salle historique, dite salle d'honneur.

## Prochaines séances publiques

Lundi 15 novembre à 18 heures avec 11 sujets à l'ordre du jour

- > Dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- > Cession de parcelle
- > Projet de cessions de parcelles (délai de voirie)
- > Télétravail
- > Nouveau régime indemnitaire des agents communaux
- > Convention Saint Antonin/Entrecasteaux pour utilisation VL de police municipale
- > Convention Saint Antonin/DPVA mise à disposition de personnel
- > Eau/Assainissement
- > Frais de garde des élus locaux
- > Subvention association
- > Décision modificative n°1 budget commune
- > Adhésion à la FEVIFO

Lundi 20 décembre à 18 heures

## Ramassage des encombrants et des déchets verts

- ➔ Les vendredi 12 et 26 novembre entre 8 heures et midi. Les rendez-vous doivent impérativement être pris au plus tard le mercredi précédent avant midi, par téléphone en mairie **04 94 04 42 08** ou par courriel : [saint.antonin.mairie@orange.fr](mailto:saint.antonin.mairie@orange.fr)

## Déchèteries : tarification professionnelle

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, l'agglomération a harmonisé son système de tarification pour les professionnels sur l'ensemble des 10 déchèteries du territoire.

**Tout professionnel doit ainsi créer un compte avec QR Code** et sera enregistré à chaque passage avec application d'un tarif établi par gabarit de véhicule.



➔ Je suis un professionnel rendez-vous sur <https://decheterie.dracenie.com>

Il est rappelé, que pour les particuliers, l'accès en déchèterie reste **GRATUIT** sans limitation de passage.

Il est simplement demandé aux particuliers se rendant en déchèterie avec un véhicule autre qu'une voiture particulière (utilitaires, camionnettes, grosse remorque, pick up...) de créer un compte afin d'aider la collectivité à contrôler les professionnels qui détourneraient la nouvelle tarification mise en place.

## Démarches pour le certificat d'immatriculation



Depuis 2017, les cartes grises s'effectuent seulement sur le site officiel du gouvernement : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

**Attention :** Des sites internet frauduleux copient l'apparence du site officiel et font ainsi payer les démarches pour l'obtention du certificat d'immatriculation. Informez-vous sur le vrai prix de la carte grise et les différentes actions malveillantes via ce lien : <https://www.courroie-distribution.fr/blog/combien-coute-une-carte-grise/>

Si vous avez besoin d'une aide extérieure dans vos démarches, vous avez la possibilité de vous tourner vers un garage automobile agréé : <https://www.vroomly.com/garage-83/>

Pour les étapes concernant les démarches du certificat d'immatriculation, veuillez vous informer auprès du guide explicatif <https://www.vroomly.com/blog/perte-de-carte-grise-tout-ce-que-vous-devez-savoir/>

## Atelier « coup de pouce numérique »

Pour 2021 et 2022, le CEDIS a été reconduit sur son action en faveur de l'inclusion numérique. Cette action a pour but de favoriser l'accès et l'accompagnement des usagers aux services dématérialisés des organismes partenaires ainsi que de les former aux outils numériques.

**OBJECTIFS :** Les ateliers numériques permettront aux participants : d'accéder à un premier niveau d'information sur les prestations et dispositifs des institutions pour faciliter l'accès aux droits, d'utiliser les outils dématérialisés des partenaires, d'être formés aux outils numériques pour faciliter leur vie quotidienne et leur insertion socio professionnelle.

**PUBLIC :** Les ateliers sont ouverts à tous : personnes spontanées, orientées par les partenaires ou le CEDIS.

**MODALITÉS :** L'accueil et l'information du public se fait 4 jours sur 7. L'inscription est réalisée par le secrétariat par simple appel téléphonique. Les ateliers se dérouleront à partir du mois de septembre 2021 chaque semaine, en individuel ou en collectif :

L'accès aux sites et applications pourra se faire sur PC fixe, tablettes ou téléphones personnels des usagers. Une fiche de suivi est complétée au fur et à mesure des étapes : phase d'accueil pour identifier la demande de la personne, présence aux ateliers, évaluation de la satisfaction de l'utilisateur.

- > Aide à la navigation sur Internet / recherches d'informations / vie quotidienne / scolarité
- > Aide à la recherche d'emploi : offres en lignes, CV, lettre de motivation, information sur la création d'activité
- > Création boîte mail / accès aux réseaux sociaux / Aide à la transmission dématérialisée
- > Démarches avec outils bureautiques (Word, excel...)
- > Démarches dématérialisées des sites institutionnels

➔ Antenne des Arcs, les mercredis matin et vendredis après-midi, au 04 98 10 54 00 ou par mail [lesarcs@cedis.fr](mailto:lesarcs@cedis.fr)

## Enquête statistique sur les technologies de l'information et de la communication



L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 11 octobre au 11 décembre 2021 une enquête sur le thème des technologies de l'information et de la communication.

Cette enquête vise à mesurer l'équipement et les usages des personnes dans le domaine des nouvelles technologies comme le téléphone fixe et/ou mobile, l'informatique ou encore Internet sur support fixe et/ou mobile.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

11 novembre 2021 à 11h

## Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918



La commémoration du 103<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice se tiendra le 11 novembre 2021 à 11h devant le monument aux morts du parvis de la Mairie. Cette cérémonie est à nouveau ouverte à tous après 2 ans de crise sanitaire. Un piquet militaire sera présent et la commémoration sera suivie d'un buffet citoyen dans la salle de l'espace culturel... une occasion de recréer les liens et de partager !

Pour mémoire : Le 11 novembre marque l'anniversaire du document signé entre l'Allemagne et la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, États-Unis) pendant la Première Guerre mondiale, un prélude au Traité de Versailles de 1919 qui a suspendu les combats qui faisaient rage depuis quatre ans entre les deux camps. Cette date anni-



versaire de l'Armistice de 1918 est traditionnellement marquée par une série de cérémonies rendant hommage aux soldats de la Grande Guerre auprès des quelques 30 000 monuments aux morts édifiés dans les villes et villages français. Et le président de la République dépose une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

### SAVE THE DATE

## Marché de Noël

**Mercredi 15 décembre**  
**square Jean Fustier**

Artisans, commerçants... réservez votre stand pour participer à cet évènement chaleureux au cœur du village.

➔ **Infos et réservations à l'accueil de la mairie**  
**04 94 04 42 08** ou sur [saint.antonin.mairie@orange.fr](mailto:saint.antonin.mairie@orange.fr)

Particuliers, venez nombreux pour profiter de ce moment convivial entre antonais et antonaises.

### À NE PAS RATER

## Illuminations et boîtes aux lettres du père Noël

Comme chaque année, Hervé et Sabine Oblin nous régaleront avec leurs sublimes illuminations de Noël, et cette année, ils mettent en place une boîte aux lettres du père Noël.

➔ **chemin des Hauts Saints**

### À la demande de paroissiens du village

Suite à la reprise de l'activité paroissiale à l'église de Saint-Antonin du Var, nous recherchons musicien(s), chanteurs pour animer la messe de 9h le dimanche ainsi que des enfants de chœur (reprise aussi du catéchisme); mais aussi des participants à la messe pour renforcer le groupe et maintenir la vie de la chapelle... merci !

Les paroissiens de saint Antonin

